

Commune : CASTELNAUDARY

Lieu dit " Les Crozes "

Date : 10 Décembre 2021

Schéma de principe Filière d'assainissement préconisée

Echelle: 1/250

Bureau d'études OPALE

Z.A LA PLAINE

11 300 Cournanel

Tél: 04 68 69 20 01

Fax: 04 68 20 97 73



Rejet avec clapet anti retour
après l'obtention d'une
autorisation communale

Dimensionnement établi en fonction des informations recueillies auprès du pétitionnaire.

Un accès pour l'entretien des ouvrages devra être possible.

Le nombre de sorties d'effluents du bâtiment est donné à titre indicatif, toutes les eaux usées de l'habitation doivent rejoindre le traitement.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées.

Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.

Clapet anti retour au point de rejet.

Autorisation communale pour le droit au rejet.

Servitude de passage pour la conduite d'évacuation.

pente de 0 à 2%

Zone d'implantation pour une filière agréée
jusqu'à 5 Equivalents Habitants.

(Parue au journal officiel de la république Française)

Accès à
créer